



Dreux, le 27 mai 2019

LE SOUS-PREFET DE  
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX  
Pôle Citoyenneté - Sécurité  
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD  
Tél : 02 37 27 72 00  
Fax : 02 37 46 80 72  
Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté n° 2019-12 SP/DREUX  
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire  
de la S.A. OGF dont le siège social est située 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS  
pour les Pompes Funèbres Marbrerie DENEQUE situées  
Rue Emile Grapperon 28150 LES VILLAGES VOVEENS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-80 à D 2223-87 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013149-0001 en date du 29 mai 2013 portant habilitation dans le domaine funéraire de la S.A. OGF pour les "Pompes Funèbres Marbrerie DENEQUE" situées Rue Emile Grapperon 28150 VOVES ;

**Vu** la demande de renouvellement d'habilitation formulée par M. Mathieu PACAUD, Directeur de Secteur Opérationnel, pour les "Pompes Funèbres Marbrerie DENEQUE" situées Rue Emile Grapperon 28150 LES VILLAGES VOVEENS en date du 6 mai 2019, réputée complète le 24 mai 2019 ;

**Vu** le rapport de contrôle technique en date du 17 mai 2019 établi par l'organisme "FUNERAIRES DE FRANCE" établissant la conformité des installations et des équipements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 14/2019 en date du 30 avril 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

**Sur** proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

**ARRETE**

**Article 1er** : La S.A. OGF dont le siège social est situé 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS est habilitée pour les "Pompes Funèbres Marbrerie DENEQUE" situées Rue Emile Grapperon 28150 LES VILLAGES VOVEENS à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation des chambres funéraires,
- Fourniture des corbillards.
- Fourniture des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.



L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2 :** Cet établissement est également habilité à sous-traiter dans les conditions définies ci-dessous et, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant, l'activité funéraire suivante :

- Soins de conservation : Société HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE (HYGECO PMA) dont le siège social est situé 20, Boulevard de la Muette 95140 GARGES LES GONESSE pour son établissement secondaire sis 37, Rue du Chancelier 18800 BAUGY.

**Article 3 :** Le numéro d'habilitation est 19-28-091.

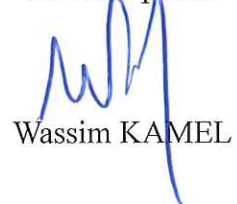
**Article 4 :** L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Mathieu PACAUD, représentant légal.

**Article 5 :** Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

**Article 6 :** La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

**Article 7 :** M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire LES VILLAGES VOVEENS, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Mathieu PACAUD, responsable des "Pompes Funèbres Marbrerie DENEQUE".

Le Sous-préfet



Wassim KAMEL

**Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.